

PROCÈS-VERBAL

Conseil académique plénier
13 avril 2021

Approuvé le 14 juin 2021

Ua

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil académique de l'Université a été réuni à distance le mardi 13 avril à 14h30, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Connecté
MALLET Sabine Vice-présidente Formation et Vie Universitaire	Connectée
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Connecté
ALLAIN Magali	Connectée
ALLAIN Philippe	Connecté
AMIARD Stéphane	Connecté
BARBE Valérie	Connectée
BARICHARD Vincent	Connecté
BATY Benoît	Excusé
BERTIN-ROCHE Pascale	Connectée
BIENVENU Roselyne	Excusée
BLANCHARD Philippe	Excusé
BLIN Camille	Connectée
BOISSON Didier	Connecté
BOUIS Sylvie	Connectée
BRÉARD Dimitri	Connecté
BROCHARD Joy	Excusée, a donné procuration à Monsieur LABOURET
CAMUS Sandra	Excusée, a donné procuration à Monsieur ALLAIN
CANEVET David	Connecté
CHUREAU Véronique	Connectée, puis excusée à 16h30
CLERE Nicolas	Excusé, a donné procuration à Madame LIBOUBAN
COADOU Franck	Connecté, puis excusé à 16h23, donne procuration à Madame BOUIS
COEFFE Vincent	Connecté
COISGAUD Jessica	Connectée
DANON Sem	Absente
DAUCÉ Bruno	Connecté
DELALEU Frédéric	Excusé
DENECHERE Yves	Connecté
DOUESNEAU Guewen	Connecté
EL BICHR M'Barka	Absente
EVEILLARD Matthieu	Connecté
FARTSI Ida	Excusée, puis connectée à 14h52
FAYET Bastien	Connecté
FOUCHER Fabrice	Excusé
GHANEM Tatiana	Connectée
GEINDREAU Quentin	absent
GRATTON Emmanuel	Excusé, a donné procuration à Monsieur RULENCE

GRIMAUULT Virginie	Excusée, a donné procuration à Madame ALLAIN
HELESBEUX Jean-Jacques	Connecté
HOWA Hélène	Excusée, a donné procuration à Monsieur PELTIER
JUSSIEN Christelle	Connectée
LABOURET Robin	Connecté
LAGARCE Frédéric	Excusé
LAHEURTE Cyrille	Absent
LAMBERT-WIBER Sophie	Excusée, a donné procuration à Monsieur SÉJOURNÉ
LANDÈS Claudine	Excusée, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU
LE NAN Frédérique	Excusée, a donné procuration à Madame BARBE
LIBOUBAN Hélène	Connectée
LONG Martine	Absente
LOURTIS Valentin	Connecté
MALLEGOL Patricia	Connectée
MANN Etienne	Connecté
MARCHAND Célestin	Connecté
MARTINEZ Carmen	Excusée
MATHIEU Elisabeth	Connecté
MOJTAHID Meryem	Connectée
MOREL-BROCHET Annabelle	Connectée
NAUDIN Carole	Excusée, a donné procuration à Monsieur FAYET
OGER-JUBEAU Augustin	Connecté
PANTIN-SOHER Gaëlle	Excusée, connectée à 14h55 puis excusée à 16h45
PARÉ Albert	Excusé, a donné procuration à Monsieur MARCHAND
PELOILLE Manuelle	Connectée
PELTIER Didier	Connecté
PERCHEPIED Laure	Excusée, a donné procuration à Madame LIBOUBAN
PICHON Matthieu	Excusé, a donné procuration à Monsieur MARCHAND
POINT Laëtitia	Excusée
PRUNIER Delphine	Excusée, a donné procuration à Madame Mallet
RAMOND-ROQUIN Aline	Excusée
ROSSI Carla	Excusée, a donné procuration à Monsieur LABOURET
ROUGER Manuel	Absent
ROUSSEAU Audrey	Excusée
ROY Pierre-Marie	Connecté
RULENCE David	Connecté
SÉJOURNÉ Bruno	Connecté

TAXIL Bérangère	Connectée
TESSIER Axel	Excusé, a donné procuration à Monsieur FAYET
TRAVIER Sandrine	Connectée
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée, a donné procuration à Madame ALLAIN
VIGNON-BARRAULT Aline	Connectée
YVARD Jean-Michel	Connecté, puis excusé à 15h30

Membres invités à titre consultatif connectés :

HUISMAN Olivier, Directeur général des services

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président, connectés à distance :

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de droit, économie, gestion

DELABAERE Éric, Vice-président Politique Ressources Humaines et Dialogue Social

GROLLEAU Françoise, Vice-présidente International

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des Sciences

MANGEARD Patrice, Directeur de l'IUT

MENARD Christine, Directrice du SUIO-IP

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Motion du Conseil académique	1
2. Informations	3
2.1 Elections ComUE	3
3. Approbation des procès-verbaux du Conseil Académique	3
3.1 Procès-verbal du Cac du 8 février 2021 - vote	3
4. Enseignement et vie universitaire	4
4.1 Retour HCERES sur le cycle licence.....	4
4.2 Cadrage de la future offre de formation du deuxième cycle	7
5. Prospective et moyens.....	11
5.1 Lettre de politique des moyens 2022-2024	11
6. Question diverses	13
1. ANNEXE : diaporama de la séance du 13 avril 2021.....	14

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 14h30.

À l'ouverture de la séance du 13 avril 2021, 62 membres sont présents ou représentés (81 membres en exercice, 45 membres présents, 17 procurations).

1. Motion du Conseil académique

Monsieur ROBLÉDO porte à la connaissance des membres du Conseil Académique la motion votée au Conseil d'administration du 11 mars 2021 (diapositive 3).

Cette motion fait suite à la polémique sur la mise en accusation des universités, considérées comme étant un repaire pour l'islamo-gauchisme. Dans ce cadre, Madame VIDAL a souhaité diligenter une enquête pour vérifier l'étendue des recherches qui pourraient être classées dans cette catégorie.

Les noms de collègues universitaires, dont 3 collègues de l'Université d'Angers, ont été regroupés sur une liste publiée par des sites extrémistes, les stigmatisant en tant qu'islamo gauchistes.

Par ailleurs, un colloque national organisé en distanciel sur une thématique de recherche importante de l'Université, concernant les études de genre, a été perturbé. Certaines personnes ont essayé de contraindre la liberté d'expression sur cette thématique de recherche.

Monsieur ROBLÉDO s'est exprimé par l'intermédiaire d'un éditorial et dans le cadre du Conseil d'administration sur ces sujets.

Certains enseignants-chercheurs ont souhaité disposer d'un autre espace de discussion. Monsieur ROBLÉDO a estimé que le Conseil Académique pouvait être le cadre adéquat. Il propose aux membres du Conseil académique de se prononcer sur la même motion que celle votée lors du Conseil d'administration, s'ils le souhaitent, plutôt que d'en rédiger une nouvelle.

L'objectif est d'offrir davantage de lisibilité à la motion sur le site de l'Université, même si le site doit également mettre en avant d'autres actualités importantes.

Monsieur DOUESNEAU remercie le Président pour cette proposition de motion. Différents étudiants ont reçu des menaces ou ont été victimes de harcèlement sur ces mêmes sujets.

Monsieur ROBLÉDO répond que l'Université peut accorder la protection fonctionnelle à des collègues qui se sentent menacés, par une pression médiatique ou par des menaces plus directes. Cela permet de couvrir toutes les démarches juridiques qui pourraient être entreprises. Il est possible de proposer un accompagnement lors du dépôt de plainte, même si l'institution ne peut pas déposer une plainte à la place de la personne concernée.

Monsieur DENECHERE se réjouit que ce sujet soit abordé en Conseil académique. Madame Naema HANAFI a été accusée de faire l'éloge de la cybercriminalité parce qu'elle a écrit un livre sur l'arnaque à la nigériane, relative aux cyber escrocs qui envoient des mails précisant qu'ils cherchent quelqu'un pour les faire venir en France.

Il estime que ce type d'accusations relève d'une négation des sciences humaines et sociales. Cela signifie que l'enseignant-chercheur peut faire l'objet de critiques en fonction du sujet qu'il souhaite explorer. Cela devient compliqué de mener des recherches en sciences humaines et sociales.

L'Observatoire du décolonialisme a proféré des attaques contre Madame HANAFI, dont une attaque à caractère strictement raciste. Cet observatoire estime qu'il permet de montrer toutes les dérives, toutes les déviations qui peuvent être observées dans les universités françaises. Il rappelle que le colloque sur le féminisme organisé en ligne par l'université Jean Jaurès de Toulouse a été annulé car des trolls d'extrême-droite, néo-nazis, ont empêché la tenue de l'évènement.

Il juge les propos de la Ministre, dans ce cadre, inacceptables. Au lieu de créer les conditions pour que se développe une recherche en sciences humaines et sociales productive, il estime que la Ministre a pris le parti des agresseurs.

Monsieur ROY se réjouit pour sa part de la position prise par l'Université d'Angers. Il est important que les enseignants-chercheurs soient tous solidaires et unanimes dans la défense de la liberté de la recherche et des libertés académiques.

Monsieur DENECHERE a également apprécié la réaction de l'Université à ce sujet, y compris lors de l'organisation du colloque sur le genre. Il se réjouit de la mise en place de la cellule de lutte contre les violences, le harcèlement et les discriminations. Il souligne l'aide du service juridique, le travail de la Direction de la communication et de Madame RICHARD.

Cette mobilisation a permis que des contenus mentionnés sur certains sites aient été retirés. L'Université a été un soutien très important pour toutes les personnes concernées.

Monsieur ROBLÉDO demande si les membres du Conseil académique souhaitent se prononcer par l'intermédiaire d'un vote sur la motion portée à leur connaissance.

Monsieur LABOURET, Monsieur ROY et Monsieur RULENCE jugeraient pertinent de s'exprimer par l'intermédiaire d'un vote. Le soutien du Conseil académique plénier permettrait de renforcer la position déjà exprimée.

Madame TAXIL précise qu'à l'ONU, lorsqu'il s'agit de voter une question politique, il est procédé par consensus, ce qui est un processus sans vote. Cela évite de voir apparaître des résultats qui pourraient éventuellement montrer des désaccords. Elle estime que le consensus est symboliquement plus fort.

Dans le fil de discussion, différents élus précisent qu'ils souhaitent s'exprimer par l'intermédiaire d'un vote.

Les membres du Conseil académique tiennent à apporter leur soutien, par un vote formel, à la motion adoptée par le Conseil d'administration le 11 mars 2021.

La motion est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 55 voix pour, 1 membre s'est connecté en cours de séance ; 8 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

2. Informations

2.1 Elections ComUE

Monsieur ROBLÉDO précise que les élections se tiendront à distance du 21 avril 2021 à 9h au 22 avril 2021 à 17h, exclusivement à distance. Le dépouillement se tiendra le 22 avril 2021 à 17h après la clôture du scrutin.

L'administrateur provisoire proclamera les résultats du scrutin au plus tard le 25 avril 2021.

Monsieur ROBLÉDO fait état des candidatures aux élections au Sénat académique pour les 4 collèges (diapositives 4 à 7).

Il explique que des élections partielles devront être organisées pour le collège des BIATSS. Il reste 2 sièges à pourvoir par l'Université d'Angers et l'ensemble des 5 sièges par Le Mans Université.

Concernant le processus de vote, Madame ESTEVE indique que les membres du Conseil académique ont reçu par mail, le 5 avril 2021, leurs identifiants leur permettant de voter.

D'autres messages vont être transmis pour communiquer de plus amples informations, avec la transmission d'une notice de vote.

Monsieur COADOU demande s'il conviendra de déposer une nouvelle liste pour le collège des BIATSS de l'Université d'Angers. Monsieur ROBLÉDO répond qu'il conviendra de déposer une liste de deux noms. Un nouveau comité électoral consultatif devra être organisé pour déterminer le calendrier électoral des élections partielles.

Monsieur DENECHERE demande si des modifications sont à prévoir pour l'organisation de la COMUE, compte-tenu de l'élection du nouveau Président à Le Mans Université.

Monsieur ROBLÉDO précise que le nouveau Président de l'Université du Mans est Monsieur Pascal LEROUX, élu face à Monsieur Laurent BOURQUIN, qui était Vice-président recherche. L'Université d'Angers était en contact avec Monsieur BOURQUIN depuis de nombreuses années, et avait travaillé avec son équipe et lui sur la construction du projet de la ComUE. Les collègues Manceaux se sont prononcés pour une autre équipe. Monsieur ROBLÉDO est entré en contact avec le nouveau Président. Monsieur LEROUX ne remet pas en cause les principes qui ont gouverné la construction de la ComUE. Il estime que la ComUE est une opportunité, un vecteur par lequel il est possible d'obtenir des moyens, de porter ensemble des projets qui font sens pour les 2 communautés, même s'il sera particulièrement attentif à sa propre communauté. La construction de la ComUE n'est pas remise en cause.

Une première visioconférence va se tenir entre les équipes des deux universités le mercredi 14 avril 2021. Il est nécessaire de travailler rapidement sur les sujets communs entre les deux Universités.

3. Approbation des procès-verbaux du Conseil Académique

3.1 Procès-verbal du Cac du 8 février 2021 - vote

Madame ALLAIN précise qu'elle a constaté une erreur, à la page 8, concernant des propos tenus par Madame LONG.

Elle propose de mentionner : « il semble délicat d'être aussi exigeant avec quelqu'un qui travaille, qui fait sa thèse en 7 ans, qu'avec quelqu'un qui bénéficie d'une allocation et qui

3

rédige sa thèse en 3 ans » à la place de « il semble délicat d'être aussi exigeant avec quelqu'un qui travaille, qui fait sa thèse en 3 ans, qu'avec quelqu'un qui bénéficie d'une allocation et qui rédige sa thèse en 7 ans ».

La modification apportée, le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 58 voix pour ; 1 membre s'est connecté en cours de séance ; 6 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

4. Enseignement et vie universitaire

4.1 Retour HCERES sur le cycle licence

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle précise que les réponses aux erreurs factuelles devront être transmises avant le 18 avril 2021 ; les autres observations, avant le 28 avril 2021.

Elle invite les équipes à faire part des erreurs qui auraient été observées à Madame RAVAIN, Monsieur BAUMARD ou elle-même.

Cette évaluation devra être prise en compte dans le cadre de la préparation de la future offre de formation.

Elle met en exergue les principaux points forts (diapositive 12), points faibles (diapositive 13) et les recommandations qui ont été formulés par les experts du HCERES (diapositives 14 et 15).

Elle rappelle que le HCERES a, dans un premier temps, interrogé l'Université sur le dossier concernant la politique globale de premier cycle. Il a ensuite évalué plus précisément 12 licences, licences professionnelles et le DFG de Sciences pharmaceutiques qui inclut le dispositif PluriPASS.

Le HCERES a estimé que l'Université ne proposait pas assez de modularisation et déplore que les maquettes ne soient pas construites en blocs de compétences.

Il a jugé la démarche de professionnalisation insuffisante, notamment parce que certaines formations ne proposent pas suffisamment de modules de préprofessionnalisation. Ce constat ne peut pas être dressé pour toutes les formations, la Faculté de LLSH proposant par exemple beaucoup d'UE de préprofessionnalisation. Il est possible que certains éléments n'aient pas été assez mis en avant dans les dossiers. Les dossiers correspondaient soit au document global, soit aux fiches de synthèse par licence dont les critères n'étaient pas toujours très clairs.

Le HCERES a estimé que les étudiants ne passaient pas suffisamment de temps en stage en licence générale, mais aussi parfois en licence professionnelle, en alternance et en apprentissage.

Concernant ce dernier point, il sera répondu que les licences professionnelles qui ne sont pas proposées en alternance ou en apprentissage ont rencontré de réelles difficultés pour trouver des stages.

Des critiques ont été formulées sur la mise en œuvre de la démarche qualité qui leur semble manquer de clarté. Le HCERES estime que différents indicateurs sont hétérogènes.

Le HCERES recommande le maintien de l'équilibre entre les expérimentations, les pratiques mises en place dans chacune des composantes et l'impulsion que la gouvernance de l'Université mène.

Les différents dispositifs mis en place pour la réussite des étudiants doivent faire l'objet d'un bilan pour savoir s'il est nécessaire de tous les maintenir.

Madame MALLET précise les recommandations formulées concernant la démarche qualité à mettre en œuvre (diapositive 15).

L'Université n'a pas été surprise par les conclusions formulées dans le rapport.

La note de cadrage de l'offre de formation en licence précise bien qu'il est important que les étudiants en licence puissent effectuer un stage obligatoire. Madame MALLET a conscience que cela peut ne pas être simple à mettre en place pour certaines formations. Il est important que les étudiants en licence puissent s'acclimater au monde socio-professionnel.

Concernant les remarques sur la démarche qualité, il aurait probablement été nécessaire que l'Université mette davantage en exergue le travail de la DPE. Tous les indicateurs produits par la DPE n'ont pas été suffisamment assimilés par les équipes pédagogiques. Le HCERES n'a ainsi pas pu mesurer l'important travail réalisé par la DPE.

Les indicateurs demandés par le HCERES semblent parfois complexes à appréhender, avec notamment des définitions différentes selon l'observateur.

Monsieur RULENCE note que le HCERES demande que l'Université propose davantage de stages à ses étudiants. Il le conçoit. Néanmoins, le monde socio-économique doit aussi être en capacité et en désir d'accueillir les étudiants. Les entreprises et les organisations sont en général sur-sollicitées pour prendre des stagiaires, en particulier dans le contexte sanitaire actuel. Les injonctions du HCERES ne changeront pas cet état de fait.

Concernant le développement de l'alternance, il a en mémoire une formation proposée à l'IUT dans le domaine de la culture qui ne peut pas accueillir d'alternants.

Madame MALLET confirme cette analyse. Ces éléments seront communiqués au HCERES. Par ailleurs, même si la licence professionnelle en culture ne propose pas de stages, des débouchés professionnels existent.

Monsieur DAUCÉ propose de faire valider un stage par l'intermédiaire des jobs étudiants. Cette validation est parfois proposée dans certaines écoles. S'il s'agit de découvrir le milieu de l'entreprise, le job étudiant peut constituer une première expérience qui est tout aussi profitable qu'un stage. L'engagement étudiant est aussi une manière d'aller découvrir un autre monde que celui de l'université. Ces leviers peuvent sans doute être mieux mobilisés et valorisés dans les rapports produits.

Madame MALLET répond que cela devrait alors être indiqué tel quel dans les maquettes ou les MCC. Monsieur DAUCÉ le confirme.

Monsieur SÉJOURNÉ estime que l'Université devrait améliorer ses relations avec le monde professionnel. Cela aurait des impacts positifs sur la capacité des secteurs professionnels à intégrer les étudiants en stage.

Chaque enseignant-chercheur peut agir en fonction de ses spécialités, des relations qu'il entretient avec le monde de l'entreprise dans son secteur. Il a le sentiment que cela fonctionne plutôt bien dans une majorité de composantes.

L'Université propose des formations qui sont très généralistes et pour lesquelles le lien avec un secteur d'activité n'est pas aussi évident. Il estime que cela relève d'une politique qui devrait être menée soit au niveau de la direction de chaque composante, soit au niveau de la direction de l'Université. Une incitation est déjà menée dans ce cadre, mais il a le sentiment que l'Université a la capacité d'améliorer sa relation avec le monde professionnel. Les entreprises, les chefs d'entreprise n'ont pas toujours une conscience très claire de ce qu'est le monde universitaire. Ils n'ont pas conscience de la plus-value que peuvent apporter les enseignants-chercheurs, les stagiaires, les contrats d'alternance.

La Fondation de l'Université peut œuvrer en ce sens, mais elle peut avoir des limites en fonction des secteurs d'activité.

Monsieur ROBLÉDO estime qu'une communication est instaurée en ce sens, mais sans doute davantage au niveau Master ou licence professionnelle.

La communication avec les milieux professionnels concernant les licences générales est plus difficile à instaurer. Le positionnement à envisager dans les métiers est moins évident pour les entreprises qu'avec un étudiant inscrit en Master.

Il faudrait faire en sorte que le travail mené par les enseignants-chercheurs pour les cycles master ou licence professionnelle bénéficie également aux étudiants inscrits en licence générale. Les contraintes sont toutefois différentes, le nombre d'étudiants à proposer en stage étant très important.

Il estime que les propositions formulées par Monsieur DAUCÉ concernant le job étudiant sont très pertinentes.

Lorsque les formations disposeront d'une déclinaison « approche par compétences » plus aboutie, les différentes expériences de préprofessionnalisation pourront être davantage mises en avant. Cela permettra de démontrer la capacité de l'Université à transmettre des compétences professionnelles, qui ne sauraient se limiter à l'expérience d'un stage dans une entreprise. L'expérience en association, les jobs étudiants peuvent également être intégrés dans la dimension de préprofessionnalisation, avec la perspective d'acquisition de compétences. Ces dispositifs peuvent se compléter dans les licences générales.

Monsieur FAYET estime qu'il serait plus pertinent de proposer la possibilité de faire des stages de moins de 8 semaines, qui ne sont pas nécessairement rémunérés mais qui permettent de bénéficier d'une expérience intéressante dans le cadre d'associations. Celles-ci sont très intéressées pour accueillir des stagiaires mais n'ont pas forcément les moyens de pouvoir les rémunérer. Les étudiants pourraient avoir l'occasion de travailler sur des thématiques qui sont proches de leurs études, ce qui peut ne pas être le cas avec un job étudiant.

Dans le fil de discussion, Monsieur LABOURET indique qu'il est d'accord avec ces propos.

Monsieur ROBLÉDO précise que le HCERES ne formule pas d'injonctions particulières concernant une durée minimale de stage en licence.

Il ajoute que la notion de préprofessionnalisation s'applique aux licences générales. Les licences professionnelles sont conçues pour une insertion professionnelle après l'obtention du diplôme. Le stage doit avoir dans ce cadre une durée plus conséquente.

Madame MALLET précise que la préprofessionnalisation ne se limite pas aux stages. Certaines UE peuvent aussi permettre une orientation progressive des étudiants tout au long de leur licence, et toutes les licences ne les proposent pas.

4.2 Cadrage de la future offre de formation du deuxième cycle

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle explique que la note de cadrage est un document de synthèse permettant de donner des directions, un cadre pour la construction de l'offre de formation en master.

Le document rappelle des règles nationales et des objectifs que l'Université d'Angers souhaite se donner.

La note de cadrage prend en compte les conclusions du séminaire Master du 20 janvier 2021, auxquels un certain nombre de responsables de Master avait participé.

Il est souhaité que la déclinaison de l'offre de formation soit la plus lisible possible. Les éléments importants sont le domaine, les mentions, les parcours types qui figurent sur le diplôme. Il est demandé que les options ne soient pas pléthoriques, à la fois pour les étudiants et pour l'employeur potentiel. Les formations ne doivent pas, par exemple, proposer un petit tronc commun et 15 options qui se juxtaposeraient les unes à côté des autres.

Il conviendra de rendre les prochains masters plus attractifs pour accueillir des publics variés et pour permettre d'accueillir d'excellents étudiants angevins, nationaux et internationaux (diapositive 17).

Les fiches devront être accessibles sur le site du gouvernement « trouver mon Master ». Cette fiche devra présenter le programme, le syllabus de chaque enseignement, l'organisation de la formation.

Le syllabus devra être rédigé en français et en anglais.

L'organisation d'une journée portes ouvertes spécifique aux masters a été préconisée. Il pourrait être proposé aux étudiants de licence de venir suivre quelques cours en master, suivant le même principe que « m'essayer c'est m'adopter ».

Il pourrait être envisagé de faire intervenir des étudiants de Master, pour une présentation sous forme de « mon master en 180 secondes ».

Madame GROLLEAU avait construit un atelier au cours de ce séminaire sur le développement de micro masters. Cette proposition a intéressé un certain nombre de collègues.

Ces micro-masters pourraient prendre la forme de quelques UE proposées à distance, en anglais, mais également en français si la volonté est d'attirer des étudiants internationaux francophones.

Ces micro-masters pourraient soit être proposés à des étudiants de L3 de l'Université d'Angers ou d'autres universités françaises, soit à des étudiants internationaux.

Madame MALLET précise l'organisation de l'équipe pédagogique et la soutenabilité de l'offre de formation (diapositive 18).

Un travail est actuellement réalisé sur les capacités d'accueil et les attendus des licences pour le site Parcours'Sup. Il serait intéressant d'avoir la même exigence pour la présentation des masters.

Les textes réglementaires mentionnent que la licence doit proposer entre 1 450 et 1 550 heures d'enseignement. Aucune précision de ce type n'est proposée pour le cadrage des masters. Il est proposé de conserver les mêmes volumes horaires que le contrat actuel. Ce qui importe est de travailler sur la charge de travail étudiant. Il ne faut pas se contenter de comptabiliser les heures en face-à-face avec un enseignant, mais de considérer que les étudiants ne doivent pas travailler plus de 3 000 heures, stage et travail personnel compris, sur les deux années de Master. La soutenabilité financière actuelle doit être maintenue.

Si certaines équipes veulent faire évoluer leur offre de formation et augmenter le coût total de celle-ci, il conviendra qu'elles travaillent sur 3 objectifs :

- renforcer le continuum master doctorat, donc renforcer l'orientation progressive vers la recherche,
- déployer des enseignements en langue étrangère,
- déployer des enseignements hybrides à distance.

L'équipe pédagogique devra s'appuyer sur les conseils de perfectionnement. Ceux-ci devront faire l'objet de relevés de décisions, qui permettront de faire évoluer les maquettes des formations.

Il conviendra d'articuler l'offre de master, située entre les licences et le doctorat. L'Université propose des doubles licences qui attirent de très bons étudiants. Il pourrait être envisagé des masters articulant deux compétences.

Il pourrait être proposé un parcours personnalisé aux étudiants de licence professionnelle qui souhaiteraient, par exemple, poursuivre leurs études en master.

Elle précise les dispositions envisagées pour le continuum master/doctorat (diapositive 19).

Elle rappelle que les idées exprimées sont reprises des ateliers du séminaire master.

Durant tout ce contrat, il est nécessaire de travailler sur la modularisation des UE et de décliner tous les masters en blocs de compétences. Un travail sera réalisé pour une transformation des pédagogies, en s'appuyant sur l'expérience actuelle. Il n'est pas question d'opposer les différentes pédagogies. L'objectif est de proposer un enseignement hybride, qui permette à chacun d'enseigner en fonction de ses souhaits.

Il est souhaité que tous les étudiants puissent réaliser un minimum de 6 mois de stage sur l'ensemble du master (dont 8 semaines minimum de stage en M1). Le minimum de 8 semaines demandé permet que ces stages ne soient pas nécessairement gratifiés.

L'engagement étudiant devra être valorisé.

Un travail devra être mené sur l'internationalisation des formations (diapositive 20).

L'insertion professionnelle devra être favorisée, vers la recherche mais également vers le monde socio-économique (diapositive 21). Il est conseillé d'intégrer dans les maquettes des UE des compétences transversales mises en place pour le D.U. « Votre avenir 2021 ». Ce D.U. devrait de nouveau être proposé à la rentrée prochaine.

Les UE de ce D.U. peuvent être, pour la plupart, proposées à distance. Les UE qui ne peuvent pas être proposées à distance et qui pourraient être pertinentes pour un Master devront avoir été mentionnées dans les maquettes.

Les étudiants devront être sensibilisés à l'entrepreneuriat, avec l'aide de l'équipe du SUIO IP et l'équipe PEPITE.

Il sera nécessaire de retravailler sur les conventions de partenariat ou de co-accréditation. Il n'est pas obligatoire de reprendre toutes les co-accréditations proposées dans le contrat actuel, ces co-accréditations ayant été imposées par la création de l'UBL.

Monsieur MANN demande si les étudiants inscrits en double licence restent à l'Université d'Angers ou ont plutôt tendance à s'inscrire dans d'autres universités. Concernant la double licence mathématiques-économie, le co-responsable du diplôme a noté que très peu d'étudiants restaient à l'Université d'Angers. Il faudrait sans doute envisager une offre de master plus adaptée à ces profils.

Monsieur ROBLÉDO répond que certains des étudiants inscrits en double licence ont intégré des écoles assez prestigieuses, d'autres ont tout de même poursuivi leurs études au sein de l'Université. Cela fait partie des missions des équipes pédagogiques d'ouvrir le champ des possibles aux étudiants formés au niveau licence. Il faut réfléchir sans doute davantage à proposer à ces étudiants des parcours de master attractifs. S'il est facile d'interroger les étudiants qui sont restés à l'Université d'Angers, il n'est pas aisé de connaître les motifs des étudiants qui en sont partis, malgré les enquêtes réalisées. Les étudiants ne répondent pas de façon systématique.

Madame MALLET rappelle que de nombreuses universités, dont celle d'Angers, proposent des doubles licences. L'Université d'Angers accueille des étudiants qui ont suivi une double licence dans une autre université. Il pourrait être envisagé de créer de doubles masters ou des masters à double compétences pour attirer cette catégorie d'étudiants.

Monsieur DAUCÉ estime que la note de cadrage est un document très intéressant et stimulant. Beaucoup d'éléments sont abordés. Il propose quelques suggestions concernant la soutenabilité financière. Il lui semble pertinent de rappeler le cadrage horaire qui existait, puisqu'il s'agit de le conserver. Le document actuel ne mentionne que la référence de 3 000 heures de travail étudiant et pas les autres éléments.

Concernant l'entrepreneuriat, le document mentionne le SUIO-IP, mais ne fait pas mention de PEPITE ni de UA'Factory. Il lui semble pertinent de les ajouter.

Concernant l'utilisation du e-portfolio, ce sujet l'intéresse depuis longtemps mais il ignore quel outil utiliser. Si un tel outil existe, il peut être judicieux de le mentionner dans la note de cadrage.

Il manque par ailleurs l'annexe consacrée aux micro-masters dans le document.

Madame MALLET remercie Monsieur DAUCÉ de ses remarques.

Dans le fil de discussion, Madame MENARD précise que UA'Factory est coordonné par le SUIO-IP avec Madame Aude DUCROQUET en qualité de chargée de mission. Madame MALLET ajoute que PEPITE travaille également avec le SUIO-IP ce qui explique pourquoi ces deux éléments n'ont pas été mentionnés.

Concernant le e-portfolio, une réflexion se tient actuellement sur ce sujet dans le cadre de la mise en place de Thélème. L'objectif est de trouver le meilleur outil. Il n'est pas encore proposé un outil unique à l'Université.

Dans le fil de discussion, Monsieur AMIARD propose deux exemples d'outils distincts. Madame MENARD explique que ces e-portfolio sont très cadrés et ne permettent pas aux utilisateurs de

mettre en avant une compétence importante : la créativité. Il s'agit d'une réflexion menée actuellement au sein de la Courroie et dans le cadre d'un séminaire de l'IH2EF.

Concernant le cadrage de la soutenabilité financière, Madame MALLET explique qu'il est important de réfléchir au nombre d'heures étudiants, au-delà du cadrage des heures de cours. Il est nécessaire de connaître la réelle charge de travail des étudiants, en dehors des heures de cours qu'ils peuvent suivre en face-à-face avec l'enseignant.

Monsieur DAUCÉ en convient. Néanmoins, il n'est pas possible de s'abstraire d'une logique financière. Certains responsables de formations pourraient proposer des options de façon non raisonnable, par exemple, en n'ayant plus à l'esprit le cadrage réglementaire. Le risque est moins important si le volume d'heures du cadrage est rappelé.

Monsieur ROBLÉDO répond que ce volume peut être mentionné en guise de référence. Il ajoute que la précision sur le volume du temps de travail des étudiants existe au niveau licence, traduites en heures étudiants. L'arrêté Master ne propose pas cette même conversion.

Monsieur CANEVET demande des précisions concernant les micro-masters. Il se demande quels objectifs peuvent être fixés. Il comprend l'intérêt de cette proposition du point de vue de la formation continue. Il demande si ces micro-masters valideront véritablement un master, qui pourrait par exemple être proposé à des étudiants venant d'écoles d'ingénieurs et inscrits dans d'autres villes de France.

Il souhaite également savoir si ces micro-masters peuvent permettre l'accès à un doctorat.

Madame MALLET explique que l'objectif est de proposer à des étudiants de licence 25 à 50% des enseignements d'une année de master, ce qui pourrait permettre l'obtention de 15 à 30 ECTS.

Il est ensuite possible pour ces étudiants de poursuivre dans ce master. Ils pourraient ainsi faire des stages supplémentaires, voire commencer à travailler dans un laboratoire de recherche ou encore développer un projet.

Il est également possible d'imaginer que les étudiants aient suivi des modules pour leur culture personnelle, mais qu'ils s'orientent vers un autre master.

Monsieur CANEVET n'avait pas compris que ces micro-masters étaient proposés aux étudiants de licence.

Madame MALLET répond que ces micro-masters pourront être proposés à des étudiants internationaux. Concernant la formation continue, il n'est pas nécessaire d'utiliser le mécanisme du micro-master puisque l'ensemble des masters doivent être modularisés.

Au niveau du développement des blocs de compétences, Monsieur DENECHERE avait compris qu'il s'agissait d'une obligation à mettre en place rapidement. A la lecture de la note de cadrage, il a le sentiment que cette obligation est moins prégnante.

Madame MALLET répond que le HCERES a reproché à l'Université de ne pas proposer ses licences en blocs de compétences. Les critiques seront probablement identiques lorsque le HCERES va venir visiter l'établissement prochainement.

L'avancée de l'Université d'Angers sur la déclinaison des masters et des formations en blocs de compétences est peu significative actuellement. Une chargée de mission a été recrutée dans ce cadre à la DEVEC, Madame Anna REYMONDEAUX. Elle va travailler avec les équipes

pédagogiques pour les aider à proposer leurs formations en bloc de compétences. Un premier travail avait déjà été réalisé avec Madame Emile DENOS voici 4 ans, pour lister toutes les compétences assorties aux masters. Le référentiel et les fiches RNCP avaient été travaillées. Le travail n'a pas été achevé, pour partie en raison du départ de Madame DENOS. L'objectif est que ce travail soit repris avec Madame REYMONDEAUX, qui va prochainement être secondée dans ses missions par une nouvelle collègue. Les équipes pédagogiques pourront s'entraider en fonction de leur avancée.

Il semblait délicat de préciser que toutes les maquettes devaient être construites en bloc de compétences dès 2022. Ce travail devra être réalisé tout au long du contrat.

Monsieur DENECHERE en déduit qu'il est pertinent que les nouvelles formations qui vont être créées soient construites en bloc de compétences. Madame MALLET le confirme.

Madame MALLET a le sentiment que toutes les équipes pédagogiques qui ont rencontré Madame REYMONDEAUX ont été satisfaites de leur collaboration.

Il faudra probablement envisager un compagnonnage concernant la transformation pédagogique des enseignements, entre les équipes pédagogiques formées et les équipes pédagogiques non formées.

Madame REYMONDEAUX et sa collègue ne pourront pas être disponibles pour l'ensemble des équipes pédagogiques de l'Université d'Angers.

Le cadrage est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 59 voix pour ; 5 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

5. Prospective et moyens

5.1 Lettre de politique des moyens 2022-2024

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique que ce document accompagne la politique de subsidiarité entre la présidence et les composantes, services communs et directions de l'université. Cette lettre donne des orientations et s'inscrit dans le prochain projet d'établissement qui devrait être voté en fin d'année.

L'objectif est de combiner la politique d'établissement que souhaite développer l'université et la politique, les objectifs qui peuvent émaner des différentes structures de l'Université, composantes, services centraux, services communs, SFR. Cela permet un dialogue permanent, avec des arbitrages et la communication des principales lignes qui permettent d'expliquer ces arbitrages.

La précédente lettre de politique des moyens avait été votée en 2017. La présente lettre de cadrage s'inscrit dans une perspective pluriannuelle, à horizon 2024. Elle sera couplée avec le nouveau projet d'établissement, la mise en place de la ComUE. Il conviendra également de préparer toute une série de contractualisations nouvelles, comme le nouveau Schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation ou encore le CPER, mais aussi d'intégrer de nouvelles mesures nationales.

La lettre doit prévoir une articulation entre tous ces éléments, pour que les actions, les politiques développées par l'établissement fassent sens et s'inscrivent dans une trajectoire.

Monsieur ROBLÉDO précise le plan de rédaction de la lettre de politique des moyens (diapositives 25 et 26).

Les trois enjeux transversaux sont liés au développement de la mission internationale de l'Université, à la transition écologique et à la promotion de l'égalité sous toutes ses formes.

Le document donne des orientations, mais n'induit pas nécessairement la forme que prendront ensuite les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

La gouvernance soutiendra les éléments mentionnés dans la note. Un certain nombre de pistes ont été proposées, pour aider à la réflexion dans les différentes structures.

La partie III précise un ensemble d'éléments spécifiques du dialogue RH. La politique RH devra être assise sur les notions de parité, d'égalité au sein de l'établissement. Les engagements que l'établissement a pris dans le cadre du processus HRS4R devront être respectés.

Les lignes directrices de gestion font l'objet d'un cadrage national, dans lequel l'Université d'Angers peut s'intégrer, proposer des amendements, des adaptations, à l'échelle locale.

Un focus particulier est réalisé au niveau du point IV, concernant l'amélioration continue et la démarche qualité. Le HCERES a estimé que l'Université d'Angers devait s'améliorer dans ce cadre.

Il faut déterminer la façon dont il sera possible d'allier principe de subsidiarité et politique générale de l'établissement.

Le document a été présenté en Comité technique, par transparence, même si aucune obligation réglementaire ne l'imposait.

Les personnes qui se sont abstenues ont estimé qu'il s'agissait d'un document d'orientation et de management, ne comprenant pas de dimensions qui impacteraient la vie des personnels. Ils n'estimaient pas la présentation nécessaire en Comité technique.

Les personnes qui ont voté contre l'ont expliqué par une position de principe. Elles ne sont pas, par exemple, favorables à la LPR et ne souhaitent pas se prononcer en faveur d'un document qui mentionne cette LPR.

Concernant la démarche d'amélioration continue proposée, Monsieur DAUCÉ est en attente d'outils permettant de la mettre réellement en place. Il aurait aimé que cette note de cadrage mentionne ces outils.

Il a estimé que le numérique n'était pas très présent dans cette lettre de cadrage. La période actuelle a permis de mettre en évidence les différentes compétences des équipes pédagogiques pour transformer leur enseignement. Il aurait souhaité que la lettre de politique des moyens s'inscrive dans cette continuité.

Concernant la LPR, il a noté un focus sur le recrutement spécifique par la voie de la promotion interne. Il estime qu'il manque des éléments de contexte. L'objectif du Ministère est d'atteindre 40% de P.U. parmi les enseignants-chercheurs. Il ne comprend pas si cet objectif doit être réalisé au niveau de la composante ou au niveau de l'Université. La section des sciences de gestion, de laquelle il relève, est par exemple présente dans différentes composantes. Il estime que des éléments d'information doivent être mentionnés dans la lettre, pour la prise de décisions.

Monsieur ROBLÉDO répond que la gouvernance n'a pas souhaité donner des indications trop précises dans cette lettre de politique des moyens, de façon volontaire. Concernant la LPR et la démarche qualité, des éléments plus précis seront communiqués lorsque l'Université entrera dans les dispositifs. L'objectif national fixé par la LPR de 40% de P.U. devra être atteint sur plusieurs années. Aucun arrêté n'est encore paru dans ce cadre.

Cet objectif national sera décliné à l'échelle de chaque établissement. Des possibilités seront offertes chaque année à l'échelle de l'établissement. Il conviendra de prendre en compte différents critères, comme la répartition par section CNU, par composante. Ces décisions seront prises à l'issue d'un processus de dialogue social assez fin, qui ne peut être d'ores et déjà mentionné dans la lettre de politique des moyens.

Concernant la démarche qualité, le prochain séminaire organisé par la gouvernance au mois de mai portera sur ce thème. Des éléments plus précis pourront alors être communiqués pour aider les structures et les services.

La lettre de politique des moyens mentionne à différentes reprises le numérique, en évoquant l'hybridation des cours, le projet Hype 13, le schéma directeur du numérique.

Cette lettre de politique des moyens ne s'articule pas uniquement autour des axes présentés. Il faut avoir à l'esprit tous les schémas qui ont été approuvés par l'établissement, concernant le numérique, le handicap, l'immobilier.

La lettre de politique des moyens 2022-2024 est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 51 voix pour et 5 abstentions ; deux membres se sont déconnectés en cours de séance ; 6 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

6. Question diverses

Plusieurs enseignants-chercheurs souhaiteraient que les dates des conseils ou commission auxquels ils participent figurent de façon automatique dans leurs agendas, avec les modifications correspondantes automatisées. Monsieur AMIARD va mener une réflexion sur cette question. Monsieur HUISMAN explique que cela nécessite une analyse technique assez fine, afin de respecter les différents profils des élus, qui comprennent notamment des intervenants extérieurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 16h57.

**Le Président de
l'Université d'Angers,**
Christian ROBLÉDO
Signé

La vice présidente de la
CFVU

Sabine MALLET

**Le Directeur général des services
de l'université d'Angers**
Olivier HUISMAN
Signé

Signé

1. ANNEXE : diaporama de la séance du 13 avril 2021

Conseil Académique plénier du Mardi 13 avril 2021

Ordre du jour :

1. Information
2. Approbation du procès-verbal du CAC
3. Enseignement et vie universitaire
4. Prospective et moyens
5. Questions diverses

1. Information

1.1 Motion du CA du 11 mars 2021

1.2 Elections ComUE

1-1 Motion du CA du 11 mars 2021

(Majorité : 27 voix pour et 1 abstention)

« L'Université est le lieu de la production des savoirs. Cette dernière ne peut reposer que sur la liberté académique qui s'exprime par l'exercice d'une recherche scientifique répondant au seul souci de connaissance, d'explication et de compréhension de faits et de mécanismes complexes. Toute remise en cause de ces principes fondamentaux, d'où qu'elle vienne, est une menace et un danger majeurs pour l'université, mais aussi pour la société dans son ensemble. Les propos de la Ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation concernant les supposées « dérives islamo-gauchiste », de même que la menace brandie d'une « enquête » distinguant les recherches légitimes ou non ne sont pas compatibles avec la défense de cette liberté académique. Le Conseil d'administration de l'Université d'Angers s'élève avec force contre ces propos, et ce projet d'enquête et réaffirme son soutien à une liberté académique pleine et entière, qui ne saurait souffrir d'aucun compromis. Il réaffirme également explicitement son soutien aux collègues impliqués dans les champs des sciences sociales, dont les études de genre, régulièrement soumis à des agressions et procès d'intention que l'ambiance créée par ces propos vient renforcer. L'Université soutient toute mesure qui pourrait être prise pour les protéger et les assister. »

1-2 Élections COMUE

Rappel du calendrier électoral :

- Élections à distance du 21 avril 9h au 22 avril 17h, à distance
- Le dépouillement se tiendra **le 22 avril 2021 à 17h après la clôture du scrutin.**

L'administrateur provisoire proclamera les résultats du scrutin au plus tard le 25 avril 2021.

1-2 Élections COMUE

Sont candidats de l'Université d'Angers aux élections au Sénat académique:

COLLEGE 1

- Liste présentée par « construisons ensemble la COMUE »

Mathieu EVEILLARD (santé)

Claudine LANDES (ST)

Didier BOISSON (LLSH)

Gaëlle PANTIN-SOHER (DEG)

Philippe ALLAIN (LLSH)

1-2 Élections COMUE

COLLEGE 2

- Liste présentée par « construisons ensemble la COMUE »

- David CANEVET (ST)
- Martine LONG (DEG)
- Bruno DAUCE (DEG)
- Sabine MALLET (Santé)
- Jean-Michel YVARD (LLSH)

- Liste présentée par « Pour une COMUE humaine et éthique »

- David RULENCE (ST)
- Valérie BARBE-BOUDART (LLSH)
- Emmanuel GRATTON (LLSH)
- Sophie LAMBERT-WIBER (DEG)

1-2 Élections COMUE

COLLEGE 3 - USAGERS

-Liste présentée par « Bouge ta COMUE avec la Fé2A » :

Robin LABOURET (LLSH)

Carole NAUDIN (DEG)

Mathieu PICHON (STT)

Coraline GARNIER(LLSH)

Kevin RAVENEL (Santé) Doctorant

Carla ROSSI (Santé)

Célestin MARCHAND (ST)

COLLEGE 4 - Personnel BIATSS

- Liste présentée par « construisons ensemble la COMUE »

Magali ALLAIN

Dimitri BREARD

Virginie GRIMAUD

Élections COMUE

Des élections partielles devront être organisées pour le collège des BIATSS :

- UA : reste 2 sièges à pourvoir
- LMU : l'ensemble des 5 sièges restent à pourvoir

POUR INFORMATION

2. Approbation du procès-verbal du CAC

2.1 Procès-verbal du CAC plénier du 8 février 2021– **VOTE**

3. Enseignement et vie universitaire

3-1 Retour HCERES sur le cycle licence - **INFORMATION**

3-2 Cadrage de la future offre de formation du deuxième cycle – **VOTE**

3 –1 Evaluation de l'offre de formation

Retour sur l'évaluation HCERES du 1^{er} cycle

- ⇒ Réponses aux erreurs factuelles, avant le 18 avril ;
- ⇒ Autres observations, avant le 28 avril.

- ⇒ Evaluation à prendre en compte dans le cadre de la préparation de la future offre de formation.

3 –1 Evaluation de l'offre de formation – Principaux points forts

- **Stratégie de réussite étudiante** : l'établissement a conçu et mis en œuvre un processus information/orientation/accueil/accompagnement avec plusieurs dispositifs cohérents et complémentaires.
- **Equilibre fructueux** entre d'une part, une politique globale impulsée par la gouvernance, avec des priorités claires, et d'autre part des initiatives et des choix réalisés par les équipes pédagogiques au plus près du terrain.
- **Dynamique** bien ancrée d'innovation et d'ajustements permanents en vue d'améliorer l'offre de formation est bien ancrée au sein des équipes pédagogiques et dans les différents lieux de gouvernance.
- **Equipes pédagogiques et administratives** sont pleinement impliquées et mobilisées et font preuve de dynamisme et d'innovations.

3 –1 Evaluation de l'offre de formation – **Principaux points faibles**

- Objectifs et suivi de la mise en œuvre de la démarche qualité insuffisamment définis : son organisation manque encore de clarté et de formalisation, et le déploiement de l'ensemble du cycle reste hétérogène et incomplet.
- Démarche de professionnalisation encore insuffisante, en licence générale surtout (finalités et moyens de la (pré)professionnalisation restent inaboutis –stages notamment-) mais aussi parfois en licence professionnelle (alternance, apprentissage notamment).

3 –1 Evaluation de l'offre de formation – **Recommandations**

- Continuer d'entretenir le délicat équilibre et la dynamique à l'oeuvre entre d'une part les pratiques, choix et expérimentations des composantes et des équipes pédagogiques, et la définition et l'impulsion par la gouvernance de l'université d'une politique globale claire, cohérente et partagée au niveau de l'établissement
- Se focaliser désormais davantage sur le déroulement et le contenu des formations elles-mêmes : par exemple la flexibilité des cursus, les finalités et moyens de la (pré)professionnalisation et d'une approche centrée sur les compétences, la poursuite du développement de l'alternance, l'engagement étudiant au service de sa réussite, la transformation pédagogique, etc.

3 –1 Evaluation de l'offre de formation – Recommandations

➤ **Dans le domaine de la démarche qualité :**

- Définir des objectifs
- Assurer le suivi des indicateurs correspondants
- Mieux expliciter et formaliser le lien entre contrôle qualité et amélioration-évolution de l'ODF (circuits à définir)
- Liens plus solidifiés entre les activités de la DPE et les besoins des équipes pédagogiques
- Valorisation des réalisations et réussites déjà existantes pour contribuer efficacement au développement de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

POUR INFORMATION

3-2 – Cadrage offre de formation Masters

Document de synthèse permettant de donner des directions, un cadre pour la construction de l'offre de formation master

Rappel des règles nationales et des objectifs que l'UA souhaite se donner.

Prise en compte des conclusions du séminaire Master du 20 janvier 2021.

3-2 – Cadrage offre de formation Masters

Contexte réglementaire national

Architecture globale de l'OF : une déclinaison la plus lisible possible

Attirer dans nos masters de publics variés et d'excellents étudiants :

- **Rendre l'offre visible et attractive :**
 - site internet offre de formation à jour ;
 - syllabus à disposition (français et anglais)
 - JPO Master

- **Développement de micro masters:**
 - Qq UE proposés à distance et en anglais
 - Pour étudiants de L3 ou internationaux

3-2 – Cadrage offre de formation Masters

Organiser l'équipe pédagogique et assurer la soutenabilité de l'OF

➤ Procédure d'admission en capacité d'accueil :

- Être précis sur les attendus
- Des capacités d'accueil en cohérence avec les exigences de la formation, de l'insertion pro, du vivier de candidats

➤ Volumes horaires et soutenabilité de l'offre :

- Pas de cadre réglementaire national, proposition de reprise des volumes horaires issus du précédent cadrage
- Nécessité d'évaluer la charge de travail étudiant (max 3000h sur les 2 années , stage et travail personnel compris)
- Si évolution du coût total de l'offre de formation, augmentation limitée s'inscrivant dans 3 objectifs:
 - Renforcer continuum master-doctorat
 - Déployer des enseignements en langue étrangère
 - Déployer des enseignements hybrides à distance

➤ Conseils de perfectionnement

3-2 – Cadrage offre de formation Masters

➤ Assurer les transitions :

- Continuum licence / master
 - Articuler l'offre de master avec les parcours type double licence
 - Développer des micro masters
- Passerelles : admission de publics hors licences générales avec des parcours personnalisés
- Continuum master / doctorat
 - Orientation progressive vers la recherche
 - Modules plus spécifiques de préparation au doctorat (mutualisation entre masters d'un même champ disciplinaire)
 - Participation des doctorants dans les activités d'enseignement de master
 - Développement de parcours type « Graduate Program »

➤ Modularisation accrue :

- Déclinaison de tous les masters en blocs de compétence
- Transformation des pédagogies

3-2 – Cadrage offre de formation Masters

➤ **Multiplier les expériences valorisables :**

- Expériences en milieu professionnel et stages
 - Minimum de 6 mois de stage sur l'ensemble du master (minimum 8 semaines en M1)
- Valorisation de l'engagement étudiant ;

➤ **Internationalisation des formations**

- Cohérence avec la politique d'accueil et d'échanges internationaux :
 - S'appuyer sur les partenariats déjà établis ;
 - Développer des actions dans le cadre Erasmus+ ;
 - S'inscrire dans la stratégie Bienvenue en France.
- Développer des cours et des parcours en anglais

3-2 – Cadrage offre de formation Masters

➤ Favoriser l'insertion professionnelle

- Favoriser l'alternance
- Intégrer dans les maquettes une des UE des compétences transversales mises en place pour le DU « Votre avenir 2021 »
- Sensibilisation à l'entrepreneuriat

➤ Conventionnements

- Partenariats
- Coaccréditations

POUR VOTE

4. Prospective et moyens

4-1 Lettre de politique des moyens 2022-2024 - **VOTE**

Un outil au service de la contractualisation interne

- Poursuite de la démarche de contractualisation interne sous la forme de CPOM avec les composantes, les services communs et les pôles recherche (dialogue équivalent avec les directions centrales)
- Conservation d'outils permettant un suivi fin des emplois, des budgets et des projets :
 - Rencontres bilatérales
 - Préparation par les services centraux des matrices ad hoc

Un contexte 2021 particulier

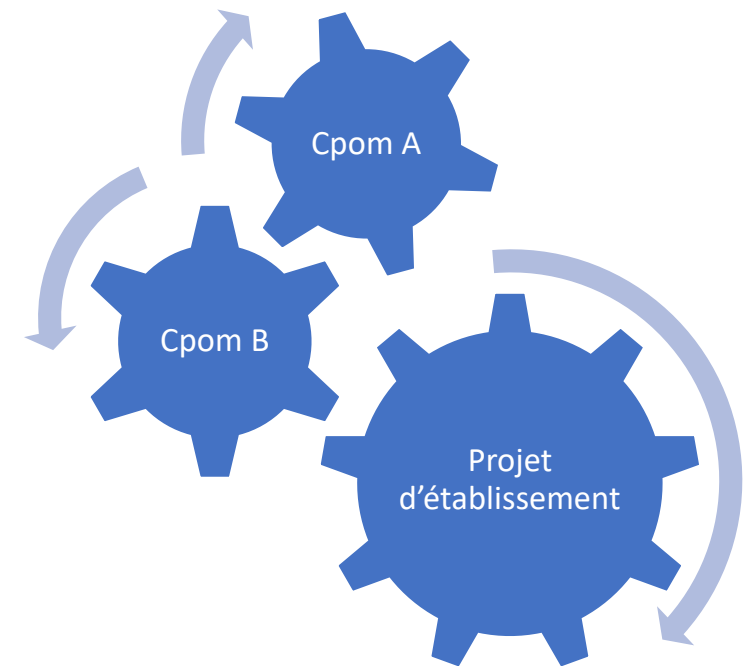
Rédaction des CPOM 22-24

Rédaction du projet d'établissement

Mise en œuvre de la COMUE

Préparation d'une nouvelle
contractualisation avec la région
(nouveau SRESRI, CPER)

Mesures nationales (Plan de relance,
LPR, LDG, DSG,...)



Plan de rédaction de la lettre de politique des moyens

- I Introduction générale, contexte
- II Détail des éléments déjà identifiés du projet d'établissement
 - Libérer du temps pour la recherche
 - Imaginer les campus de demain
 - Valoriser nos formations et notre recherche
 - Renforcer l'attractivité de nos masters
 - 3 enjeux transversaux

Plan de rédaction de la lettre de politique des moyens

- III Précise un ensemble d'éléments spécifiques du dialogue RH
- orientations RH en appui aux nombreux schémas du périmètre RH: Handicap, égalité, HRS4R, LDG,....
- IV Amélioration continue/démarche qualité
 - Poursuite des actions mises en place pour évaluer et prévenir les risques
 - Engager des démarches qualité sur nos activités cœur de métier, notamment enseignement et vie de campus....
 - Adopter une rédaction « compatible démarche qualité » chaque fois que possible;

Résultat des avis du CT : 4 oppositions et 6 abstentions

Soumis ensuite au vote du Conseil d'administration du Jeudi 15 avril

POUR VOTE

Calendrier des prochains Conseils Académiques

- **Mercredi 19 mai 2021 à 9h30**
- **Mardi 15 juin 2021 à 14h30**
- **Mardi 6 juillet 2021 à 14h30**